



MAIRIE
DE
CLEMERY
54610

**Compte rendu de la séance du CONSEIL MUNICIPAL
Du 13 décembre 2021**

Présents : Jean Claude GRASSER, Isabelle VIAUD, Michel CHEVALIER,
Céline PRUNIER, Julie BOISSELIER, Hubert DELATTE,
Arnaud GAUDARD, Marion THOUVENIN,
Jean Michel THOUVENIN,

Excusés : néant

Points de l'ordre du jour	Propositions	Décisions de l'Assemblée délibérante
<p>Remboursement d'un emprunt et proposition d'avance de trésorerie du Crédit agricole</p>	<p>Le Crédit agricole propose que la commune rembourse comme initialement prévu , le prêt de 120 000 euros souscrit pour l'achat de la ferme et accorde une avance de crédit du même montant remboursable dès le règlement de la parcelle par la société FONCEA ou en 24 mois maximum au TEG de 0.84% - Frais de dossier 500 euros échéances trimestrielles 189 euros.</p>	<p>Après avoir délibéré, le conseil municipal décide d'accepter la proposition du Crédit agricole à l'unanimité.</p>
<p>Admission en non-valeur de créances irrécouvrables</p>	<p>Le Maire fait part à l'assemblée d'une liste transmise par la DGFIP de Nancy concernant des reliquats non recouvrables pour cause de poursuites infructueuses pour des montants respectifs de 11 euros au compte 6541 et 1055,05 euros au compte 6542 ;</p>	<p>Après avoir délibéré, le conseil municipal décide d'accepter ces admissions en non valeur à la majorité avec une abstention.</p>
<p>Revalorisation des tarifs des prestations au périscolaire</p>	<p>Les tarifs du périscolaires n'ayant jamais été revalorisés depuis 2012, et le solde de prise en charge étant très important pour la commune, il a été décidé d'augmenter les tarifs horaires de fréquentation et des repas du périscolaire. Une tarification a été faite avec forfaits 3 jours et 4 jours. Celle-ci sera transmise aux parents lors d'une réunion en date du 15 Décembre</p>	<p>Le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité des présents et demande que le périscolaire termine à 18 heures au lieu de 18 h 30 .</p>

<p>Proposition d'adhésion à un contrat groupe pour la mutuelle des agents</p>	<p>Le centre de gestion ayant relancé un appel d'offres pour désigner une mutuelle de santé pour les agents de la commune , la MNT a été choisie. Conformément à la législation, il est demandé une participation de l'employeur d'au minimum 5 euros mensuels par agent souscrivant à cette mutuelle sachant que dans les prochains mois les employeurs devront prendre en charge 50 % des cotisations de base de mutuelle .</p>	<p>Après avoir délibéré, une majorité du conseil est favorable au taux minimum de 5 euros par agent .</p>
<p>Approbation du RPQS (rapport sur les prix et la qualité des services) de l'eau fournie par le syndicat de Seille et Moselle</p>	<p>Le Maire vice-président du syndicat présente le rapport annuel sur les prix et le services de distribution de l'eau potable. Il indique que, malgré les travaux importants qui ont été réalisés sur le syndicat et notamment à Clémery, le syndicat n'augmentera pas le prix de l'eau actuel facturé à 3.12 euros le mètre cube ainsi qu'il s'y était engagé lors du vote du budget.</p>	<p>Le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité</p>
<p>Subvention annuelle accordée à l'école</p>	<p>Chaque année, la commune inscrit à son budget une somme pour que l'école puisse fonctionner. La somme inscrite au budget 2021 est de 2000 euros. A partir de 2022 une dotation par élève sera budgétée comme dans d'autres syndicats scolaires.</p>	<p>Le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité pour le versement de cette somme et propose qu'en 2022, un montant de 37 euros par élève soit attribué comme dans d'autres syndicats scolaires.</p>
<p>Subvention d'équilibre accordée au FEP de Clémery</p>	<p>Le FEP ayant organisé un centre aéré est déficitaire. La commune s'étant engagée à participer au frais de fonctionnement de cette activité, il est proposé de verser la somme de 1200 euros pour équilibrer le budget de l'opération</p>	<p>Le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité</p>
<p>Adhésion au Nouveau média d'information intercommunal INTRAMUROS</p>	<p>La Communauté de communes ayant passé une convention avec l'association des Maires de Meurthe et Moselle (ADM 54) pour l'adhésion au système INTRAMUROS destiné à remplacer les divers systèmes d'information type Panneapocket, la CCSGC nous propose d'adhérer au groupement pour une cotisation de 115.50 euros pour 3 ans. (pour mémoire Panneapocket 180 euros par an)</p> <p>Ce nouvel organe de liaison permettra à chacun de consulter gratuitement le site et d'avoir tout s les informations de la Comcom et des autres communes . Un espace dédié qui sera alimenté par chaque commune sera réservé à Clémery qui fera paraître toute ses informations y compris celles du FEP ou de l'école ou autres associations que celles- ci souhaiteront faire diffuser.</p>	<p>Le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité</p>

<p>Diverses informations :</p> <p>Distribution des colis de Noel</p> <p>Démarrage des fouilles archéologiques</p> <p>Balayage de la commune</p>	<p>La Distribution des colis de Noel aux personnes de plus de 70 ans dans l'année aura lieu Dimanche 19 Décembre à partir de 10 heures le matin</p> <p>Les services de la Direction des recherches archéologiques interviendront sur le terrain de la future résidence de la Louvière à partir du Lundi 10 Janvier pour une durée d'environ une semaine</p> <p>La société SERVILOC interviendra sur la commune le Lundi 20 Décembre afin d'éviter que les avaloirs se bouchent en cas de fonte de neige .</p>	
---	---	--

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h

Clémery le 14 décembre 2021
JC GRASSER